

Pôle Technologie et Entrepreneuriat

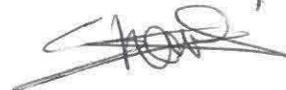
Procès-Verbal

Assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2018

Le Président
Oscar ROISIN



La Secrétaire
Solène HOULLIEZ



Ordre du jour :

Présents :

La liste des membres présents est annexée au présent Procès-Verbal. La somme des voix présentes s'élève à 21. Le quorum étant atteint, le président déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte à 19h12.

Point 1: Bilan moral du semestre

Présentation des activités du semestre par Flavien : journée PTE dans la semaine des Pôles, stand IF, posts Facebook et affiches. Egalement avancée dans la gestion et la tenu des comptes. Le bilan moral est soumis à l'Assemblée générale ordinaire. Il est voté à l'unanimité à 19h16.

Point 2: Présentation du projet de communication sur la culture scientifique

Présentation du projet GE37 visant à vulgariser l'accès à la culture scientifique. Projet suggéré par le Directeur de l'UTC, et réflexion sur les problèmes liés au manque de connaissance sur les moyens d'accroître sa culture scientifique. Le problème mis en avant est le manque de communication autour des dispositifs existants. Cela a abouti à des recherches sur les supports et manières de communication à utiliser. Proposition d'un poste au sein du bureau du PTE dédié uniquement à la communication sur la culture scientifique avec rédaction d'une 'passation' avec informations et stratégies de communication. Proposition d'un budget approximatif lié aux solutions proposées.

Point 3: Bilan financier du semestre

Point sur le budget du semestre. Mise en place d'un fichier de comptabilité. Le bilan financier est soumis à l'Assemblée générale ordinaire. Il est voté à l'unanimité à 19h38.

Point 4: Vote de modifications mineures des Statuts

Un exemplaire des nouveaux statuts du Pôle Technologie et Entrepreneuriat est joint au présent document.

Point 4.1– Article 0

Les modifications de l'article 0 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h40.

Point 4.2– Article 5

Les modifications de l'article 5 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h41.

Point 4.3– Article 8

Les modifications de l'article 8 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. 2 votes blancs, 19 votes pour. Les modifications sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés à 19h43.

Point 4.4– Article 9.1

Les modifications de l'article 9.1 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h44.

Point 4.5– Article 9.6

Les modifications de l'article 9.6 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h45.

Point 4.6– Article 11

Les modifications de l'article 11 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h46.

Point 4.7– Article 12

Les modifications de l'article 12 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Elles sont votées à l'unanimité à 19h47.

Point 4.8– Article 13

Les modifications de l'article 13 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Avec 6 votes blancs et 15 votes pour, les modifications sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés à 19h49.

Point 4.9– Article 14

Les modifications de l'article 14 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Avec 6 votes blancs et 15 votes pour, les modifications sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés à 19h50.

Point 4.10– Article 15

Les modifications de l'article 15 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Avec 2 votes blancs et 19 votes pour, les modifications sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés à 19h51.

Point 4.11– Articles 17, 19, 20, 22, 23, 25, 26

Les modifications de l'article 17, 19, 20, 22, 23, 25, 26 sont soumises à l'Assemblée générale ordinaire. Avec 6 votes blancs et 15 votes pour, les modifications sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés à 19h53.

Point 5: Vote de modifications mineures du règlement intérieur

Un exemplaire du nouveau règlement intérieur est annexé au présent document.

Point 5.1– Article 7

L'ajout de l'article 7 est soumis à l'Assemblée générale ordinaire. Il est voté à l'unanimité à 19h54.

Point 6: Election du nouveau bureau

Pas de liste présentée. Faute de candidat, pas de vote pour un nouveau bureau. Le vote du passage du mandat actuel en bureau temporaire est soumis à l'Assemblée générale ordinaire. Avec 1 vote blanc, 1 vote contre et 19 votes pour, il est voté à la majorité des suffrages exprimés à 20h02.

Point 7: Discussion et questions diverses

Rappel de la nécessité de réaliser des passations et d'envoyer un bilan financier. Pas de question.

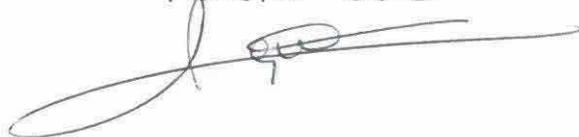
Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est déclarée close par son président à 20h06.

Signatures

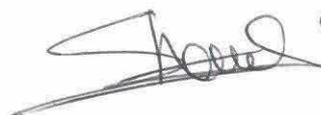
Le président de séance :

ROUSIN Oscar



La secrétaire de séance :

HOULLIER Solène



Le président temporaire élu :

ROUSIN Oscar



La secrétaire générale
temporaire élue :

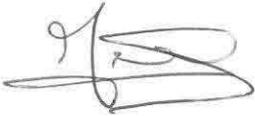
HOULLIER Solène



Le trésorier temporaire élu :

HUET Rémy

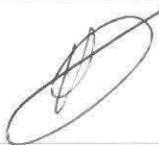


Membre associatif	Nom	Prénom	Signature
Clubs			
MecaUTC			
Orion			
Boursic'UT			
Associations 1901			
USEC	<u>PROCU</u>		
Humaniraid	MERLIN	Guillaume	
Fablab UTC			
Team UtéCia			
Comutec	FRANCO	Lucie	
Commissions			
Apprenteam			
TEDxUTCompiègne	VEILLÉ	Maxime	
AGIS			

Feuille1

Data Venture	DARCHEENNE	SYLVAIN	<u>Yradine</u>
On veut durable			
Club de Biomécanique	Flamard	Lucie	
UTSpace	LORANG	Perride	
UTCoupe	MICHOUD Gauthier Gaut 	Bron guitan ep 	
UTCiel			
Hackathon	LORANG	Perride	
Mycélium			
PTE	CALVEZ	Flavien	<u>ECALVEZ</u>
	ROISM	Oscar	
	HOULLIEZ	Solène	

Feuille1

	HUET	Remy	
Procurations	Clement GOURLET POUR USEC	à Olivier ROISIN	